



Référence: CF/DBO/MSM/eps

Le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto présente ses compliments aux points focaux nationaux des changements climatiques ainsi qu'aux missions permanentes auprès des Nations Unies.

Le secrétariat a l'honneur d'informer les Parties et signataires de la Convention que, conformément à la décision 1/CP.20, paragraphe 6, le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée, lors de la huitième partie de sa seconde session qui s'est tenue à Genève, en Suisse, du 8 au 13 février 2015, a mis à disposition un texte de négociation pour un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties (FCCC/ADP/2015/1).

Par sa décision 1/CP.20, paragraphe 7, la Conférence des Parties (COP) priait le secrétariat de communiquer aux Parties le texte de négociation mentionné au paragraphe 6 de la même décision conformément aux dispositions de la Convention et au règlement intérieur en vigueur, en faisant observer que cette communication ne préjugera pas la forme que prendra le résultat définitif que la COP adoptera, qui pourra être un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, élaboré au titre de la Convention et applicable à toutes les Parties.

Le secrétariat a le plaisir de communiquer par la présente le texte de négociation mentionné au paragraphe 6 de la décision 1/CP.20, en le mettant à disposition dans les six langues officielles des Nations Unies à l'adresse web suivante, remplissant ainsi toutes les dispositions juridiques et procédurales pertinentes pour que la COP 21 adopte un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties.

[http://unfccc.int/documentation/documents/advanced\\_search/items/6911.php?preref=600008407#beg](http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/6911.php?preref=600008407#beg)

Le secrétariat saisit cette occasion pour renouveler l'expression de sa plus haute considération aux points focaux nationaux et missions permanentes auprès des Nations Unies.

Bonn, 19 mars 2015

